

QUESTIONNAIRE - PARTIE II

A remplir par les administrations exclusivement

Gestion nationale du spectre des fréquences

Les questions générales sur la gestion nationale du spectre ci-dessous s'inspirent en partie des principes fondamentaux énoncés dans le Manuel "Gestion nationale du spectre". Si vous manquez de place pour répondre aux questions, n'hésitez pas à utiliser des feuillets supplémentaires.

Pour des raisons de clarté et compte tenu de la spécificité de la Résolution 9 (Rév. Doha, 2006), certaines questions de l'enquête sur la réglementation envoyée annuellement aux administrations par le Programme 1 du BDT (<http://www.itu.int/ITU-D/treg/Events/Survey/survey.html>), ont été reprises dans ce questionnaire.

A – Questions relatives aux aspects juridique et organisationnel de la gestion nationale du spectre

1 - A qui appartient le spectre hertzien?

2 - Quelles sont les dispositions légales ou réglementaires qui régissent la gestion du spectre dans votre pays? Préciser les dates de publication des textes et la date de leur dernière mise à jour.

3 - Est-il envisagé de modifier ces dispositions? OUI NON

Si oui, à quelle date?

4 - Votre pays dispose-t-il d'un règlement et de procédures de gestion du spectre (services de radiocommunication, nécessité d'une licence pour utiliser des fréquences, etc.) qui soient publiquement accessibles? OUI NON

5 - Votre pays dispose-t-il d'un Tableau national d'attribution des bandes de fréquences radioélectriques? OUI NON

Est-il publié? OUI NON

5.1 - Si oui, qui établit le Tableau et le met à jour?

5.2 - Quelle est sa valeur juridique?

6 - Redéploiement du spectre

** Par "redéploiement" on entend ici le processus de portée nationale dans le cadre duquel il est procédé à une analyse pour déterminer: 1) s'il y a certaines portions du spectre dont l'utilisation est limitée, et 2) si ces portions de spectre peuvent être réattribuées pour pouvoir fournir des services de radiocommunication exigeant davantage de spectre.*

Des pays de la CEPT coopèrent à l'échelon régional pour déterminer les portions de spectre pouvant se prêter à un redéploiement pour faciliter la mise en oeuvre, harmonisée, de nouvelles applications.

6.1 - Votre pays a-t-il déjà procédé à des redéploiements du spectre? OUI NON

6.2 - Dans la négative, votre pays a-t-il décidé d'en faire? OUI NON

A quelle date?

6.3 - Dans l'affirmative, avez-vous défini une méthode pour réaliser ces redéploiements? OUI NON

6.4 - Veuillez décrire la méthode mise en place. Préciser notamment si votre administration (ou l'organisme gestionnaire des fréquences) finance tout ou partie des opérations de redéploiement et décrire, le cas échéant, le processus de concertation avec les utilisateurs pour le partage des dépenses occasionnées par les opérations de redéploiement.

6.5 - Veuillez décrire les opérations de redéploiement que vous avez déjà réalisées (bandes de fréquences concernées, l'ancienne et la nouvelle utilisation ...)

7 - Marché secondaire des fréquences

** **Marché secondaire** (secondary trading): Achat et vente de concessions d'équipement ou de droits à l'utilisation du spectre après assignation initiale par le gestionnaire du spectre. Les transactions peuvent être effectuées directement entre les parties ou par le biais d'un intermédiaire (définition extraite du Rapport UIT-R SM.2012 (Rév.2)).*

Un nombre limité de pays ont mis en place la possibilité, pour les entreprises, de transférer des droits d'utilisation de radiofréquences vers d'autres entreprises. L'ensemble de ces transferts constitue le "marché secondaire des fréquences" (MS), ou "spectrum trading" en anglais.

7.1 - Votre pays a-t-il déjà mis en place un MS? OUI NON

Dans la négative, prévoyez vous de le faire? OUI NON

A quelle date?

7.2 - Si votre pays a déjà mis en place un MS, veuillez préciser:

Les bandes de fréquences et les applications concernées:

Les conditions dans lesquelles les transferts peuvent avoir lieu:

8 - Organisation de la gestion du spectre

8.1 - Veuillez décrire l'organisation de la gestion du spectre de votre pays et joindre une copie de l'organigramme correspondant:

8.2 - La gestion du spectre telle que définie dans le Règlement des radiocommunications relève-t-elle d'un organisme unique ou de plusieurs organismes différents (par exemple, certaines administrations disposent d'organismes différents pour les questions réglementaires et pour les questions de politique générale; d'autres ont deux organismes de gestion distincts, un pour les utilisations gouvernementales, et un autre pour les utilisations non gouvernementales)?

OUI NON

Indiquer le nombre d'organisme(s) gestionnaire(s):

8.3 - Préciser, en donnant son nom, si l'organisme (ou les organismes) de gestion du spectre est (sont) un ministère, un organisme distinct rattaché directement au gouvernement ou un organisme non gouvernemental:

8.4 - Dans le cas où il y a plusieurs organismes gestionnaires du spectre, préciser:

a) le domaine respectif de compétence de chacun:

b) la procédure d'arbitrage entre ces organismes:

8.5 - Des changements à cette organisation sont-ils prévus (par exemple, pour tenir compte d'éventuels changements dans la politique de votre pays en matière de télécommunications)?

9 - Personnel affecté à la gestion nationale du spectre

Nombre total de personnes de la gestion nationale du spectre?

Nombre de spécialistes (ingénieurs et techniciens) de la gestion nationale du spectre?

B – Questions relatives aux aspects techniques de la gestion nationale du spectre

10 - Réglementation des caractéristiques techniques des équipements de radiocommunication

10.1 - Exigez-vous que les caractéristiques techniques des équipements de radiocommunication soient conformes à certaines prescriptions (souvent dénommées "normes", par exemple les Recommandations de l'UIT-R), afin d'éviter les brouillages préjudiciables à d'autres services et utilisateurs?

OUI NON

10.2 - Elaborez-vous ces prescriptions techniques ou ces normes d'équipement au plan national ou utilisez-vous celles élaborées par d'autres administrations ou organisations de normalisation internationales (*UIT-R, ISO, CEI, etc.*)/régionales (ETSI, CEN, CENELEC et TIA)?

Normes nationales Autres normes

10.3 - Utilisez-vous une procédure pour vérifier que les équipements de radiocommunication sont bien conformes aux prescriptions techniques et opérationnelles, par exemple:

Homologation: ; Déclaration de conformité du fabricant: ;

Autre (veuillez préciser):

11 - Gestion des registres d'assignation de fréquence

- a) Votre administration dispose-t-elle d'un système (manuel ou informatique) pour l'enregistrement et la gestion des assignations nationales des fréquences et l'utilisation du spectre (habituellement dénommé Système de gestion de base de données (SGBD))? OUI NON
- b) Dispose-t-elle d'un seul SGBD au plan national ou de plusieurs SGBD pour différents utilisateurs (par exemple un SGBD pour les assignations faites aux utilisateurs non gouvernementaux et différents SGBD pour les assignations faites aux utilisateurs gouvernementaux)? une plusieurs (veuillez préciser)
- c) Taille approximative (fin 2006) de votre SGBD:
Nombre d'assignations de fréquence:
Nombre de licences:
- d) Ces registres d'assignations de fréquence sont-ils à la disposition du public? OUI NON
- e) Votre SGBD est-il informatisé? OUI NON
- f) Quel SGBD automatisé utilisez-vous?

12 - Coordination des assignations de fréquence avec d'autres pays:

- Coordonnez-vous les assignations faites à des stations de Terre? OUI NON
- Coordonnez-vous les assignations faites à des stations spatiales? OUI NON

13 - Notification des assignations de fréquence

Notifiez-vous à l'UIT les assignations de fréquence qui doivent être notifiées en application du Règlement des radiocommunications? OUI NON

Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi et préciser les éventuelles difficultés que vous rencontrez:

14 - Avez-vous une politique et une fonction de planification pour la gestion nationale du spectre (c'est-à-dire une stratégie nationale pour l'utilisation future du spectre)? OUI NON

15 - Effectuez-vous des analyses techniques de demandes d'assignation de fréquence? OUI NON

16 - Effectuez-vous un contrôle des émissions des services de radiocommunication de Terre? OUI NON

- b) Quelles tâches exécutent vos stations de contrôle des émissions spatiales pour le contrôle des satellites OSG?
- c) Quelles tâches exécutent vos stations de contrôle des émissions spatiales pour le contrôle des satellites non OSG?

18 - Votre administration participe-t-elle au Programme international de contrôle des émissions de l'UIT (voir l'Article 16 du Règlement des radiocommunications)?

- Emissions de Terre: OUI NON
- Emissions spatiales: OUI NON

19 - Coopération entre gestion du spectre et contrôle des émissions

Veillez indiquer la part de travail (en pourcentage) réalisée par le service de contrôle des émissions pour le compte du:

- a) Département des gestions de fréquences: %
- b) Département de vérification: %
- c) Département des licences: %

20 - Procédez-vous à des inspections des stations de radiocommunication?

OUI NON

- a) Quelles techniques d'inspection utilise votre administration pour déterminer que les utilisateurs du spectre se conforment bien à la législation nationale ou internationale?
- b) Quelles sont les procédures administratives que prévoit votre politique d'inspection (par exemple, nombre d'inspections, type de notification préalable à une inspection, règles et réglementation)?
- c) Quels équipements utilise votre administration pour procéder aux mesures techniques lors d'une inspection?
- d) Quels paramètres techniques votre administration mesure-t-elle lors de la vérification d'un système de radiocommunication?
- e) Quels registres votre administration consulte-t-elle lors de l'inspection d'une station de radiocommunication?

21 - Effectuez-vous des analyses techniques des plaintes pour brouillage? OUI NON

Avez-vous mis en place un processus de consultation, mettant en oeuvre un organisme public ou non, pour trouver une solution à ces plaintes? OUI NON

22 - Utilisation d'ordinateurs pour la gestion nationale du spectre

Généralités

- a) Utilisez-vous des ordinateurs pour la gestion nationale du spectre? OUI NON
- b) Type d'ordinateurs:
- c) Nombre de stations de travail: ou d'ordinateurs individuels (PC):
- d) Système(s) d'exploitation:
- e) Exploitez-vous votre système de gestion du spectre à l'intérieur d'un réseau local (LAN)? OUI NON
- f) Avez-vous accès à l'Internet? OUI NON
- g) Votre administration a-t-elle un site web sur l'Internet pour diffuser des informations sur la gestion du spectre? OUI NON

Dans l'affirmative, indiquez l'adresse (URL) de ce site web:

Système de gestion du spectre pour les pays en développement (SMS4DC)

Le Bureau de développement des télécommunications de l'UIT a développé récemment un outil automatique de gestion administrative et technique du spectre appelé *Spectrum management system for developing countries* (SMS4DC).

Les fichiers word et pdf de l'avis de publication 395-07 du SMS4DC, version 2006 du 22 janvier 2007, sont disponibles à l'adresse suivante:
<http://www.itu.int/pub/D-STG-SPEC-2006/>.

- h) Avez-vous connaissance de ce produit? OUI NON
- i) Votre administration a-t-elle l'intention de l'utiliser? OUI NON
- j) Votre administration utilise-t-elle toujours le système WinBASMS? OUI NON
- k) Votre administration a-t-elle participé aux séminaires régionaux de l'UIT-D sur la gestion du spectre y compris l'application du SMS4DC? OUI NON

Système automatisé évolué de gestion du spectre (AASMS)

- l) Votre administration utilise-t-elle un système automatisé évolué de gestion du spectre (AASMS) recommandé par la Commission d'études 1 de l'UIT-R différent du SMS4DC? OUI NON
- m) Votre administration a-t-elle du mal à utiliser ce système AASMS? OUI NON

- n) Veuillez indiquer tous les problèmes auxquels vous avez été confrontés en utilisant ce système AASMS:
- o) Comment proposeriez-vous de modifier le système AASMS pour corriger ou résoudre ces problèmes (précisez)?

23 - Utilisez-vous les Manuels et Rapports de l'UIT-R ci-dessous?

- a) Gestion nationale du spectre, édition de 2005
- b) Contrôle du spectre, édition de 2002
- c) Applications des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique, édition de 2005?
- d) Rapport UIT-R SM.2012-2, Aspects économiques de la gestion du spectre.

C - Aspects économiques

24 - Coûts de gestion du spectre

24.1 - Combien coûte la réalisation des fonctions de gestion nationale du spectre dans votre pays (dans le cas où plus d'une organisation/agence est responsable de la gestion du spectre, prière d'indiquer le coût total, si vous disposez de cette information)?

En ce qui concerne:

- la gestion du spectre (planification, coordination, contrôle du spectre)
- la gestion des fréquences (assignation nationale)
- les utilisations gouvernementales
- les utilisations non gouvernementales

(Euros €)

(US \$)

24.2 - Comment financez-vous ces fonctions de gestion du spectre?

D - Détermination des problèmes rencontrés en gestion nationale du spectre

25 - Difficultés liées à la gestion nationale du spectre.

25.1 - Quelles sont les difficultés légales, juridiques, administratives, techniques et financières rencontrées dans la réalisation de ces fonctions de gestion nationale du spectre?

25.2 - Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour décrire les problèmes que votre administration a rencontrés en gestion nationale du spectre, suivant les questions décrites proposées ci-dessus. Ces renseignements seront utilisés par l'UIT, en particulier par la Commission d'études 1 de l'UIT-R et la Commission d'études 2 de l'UIT-D, pour déterminer de futurs domaines de travail, dans le cadre du programme d'étude normal, afin de pouvoir mettre l'accent sur l'élaboration de recommandations et de rapports sur les sujets où notre aide est la plus nécessaire.

Question	Veuillez décrire le problème de gestion du spectre associé à la Question et le type d'aide que pourrait vous fournir l'UIT
Q1	
Q2	
Q3	
Q4	
Q5	
Q6	
Q7	
Q8	
Q9	
Q10	
Q11	
Q12	
Q13	
Q14	
Q15	
Q16	
Q17	
Q18	
Q19	
Q20	
Q21	
Q22	
Q23	
Q24	
Q25	
